

SOMMES NOUS EN GUERRE ?

Sommes nous en guerre ? Qui pourra répondre à la question ? Sous quel angle examiner cette question ? Qu'est-ce que la guerre aujourd'hui ?

La France est une nation qui a pris l'habitude d'enfiler sa tenue de camouflage lorsqu'elle entre dans un conflit qu'elle ne va pas appeler "guerre". Ce camouflage permet de contourner le droit international (l'ONU) et national (consultation du Parlement).

Par exemple, en Algérie, les militaires étaient là pour "maintenir l'ordre" (ce qui engendra du désordre), pour "pacifier" (ce qui fit s'accroître les violences). Ce n'est qu'en 1999 que Jacques Chirac et le Parlement reconnurent que l'armée française s'était livrée à une guerre en Algérie. Les opérations Serval et Barkhane (2013-2022) envoyèrent des milliers de militaires combattre au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad, puis avec l'OTAN en Afghanistan, sans pour autant déclarer une guerre quelconque.

Par contre, la France

est entrée en guerre contre un virus (discours présidentiel de mars 2020), avec la mise en place de l'«état d'urgence sanitaire » durant deux années,

est entrée en "économie de guerre" (discours présidentiel du 13 juin 2022 à l'inauguration du salon Eurosatory), avec un gonflement outrancier du budget des armées au dépend de la santé, de l'éducation, de la solidarité, autant de domaines devenus des « dommages collatéraux »,

en guerre préventive sous l'égide du vieux proverbe stupide, vicieux et contre-productif « si tu veux la paix, prépares la guerre »,

en guerre hybride, c'est-à-dire « la guerre sans la guerre » : guerre informationnelle et psychologique, lancement de cyberattaques, actes de terrorisme, coupures de câbles et de pipelines sous-marins, brouillage de liaisons satellitaires, provocations aériennes, pressions migratoires sur les frontières, fausses images générées par « intelligences artificielles », les sanctions économiques

Des décisions lourdes de conséquences sont prises lors des Conseils de Défense et de Sécurité nationale, structure étatique qui réunit les plus hautes autorités civiles, militaires et policières de l'État, qui ne communique pas sur ses travaux, mais qui influent sur des décisions prises ensuite en Conseil des ministres.

Le 4 avril 2023, le Conseil des ministres débat du projet de loi de programmation militaire (LPM 2024-2030) qui sera adopté par le Parlement (17 juillet 2023). Cette programmation prévoit un gonflement démesuré du budget des armées qui va quasiment doubler sur six années. Tambour battant, la France rétablit aussi le service militaire ! Et puis, un nouveau gonflement du budget des armées de huit milliards d'€ pour fabriquer et stocker des munitions !

Rappel : à la conclusion du cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah, en novembre 2024, la France et les États-Unis se sont portées garantes du respect de cet accord. Depuis, Israël a violé plus de mille fois cet accord alors que le Hezbollah l'a respecté jusqu'au moment où Israël et les États-Unis ont commencé, fin février 2026, à bombarder l'Iran. Mais depuis la signature de cet accord, ni la France, ni les États-Unis n'avaient entrepris quoique ce soit pour le faire respecter.

Maintenant, la France, par l'intermédiaire de sa marine de guerre, de son aviation, affirme sa présence militaire au Moyen-Orient. Mais, pour y faire quoi ?

L'Europe ne respecte pas le droit international : une réunion européenne le 15 juillet 2025 devait décider de suspendre l'accord d'association entre l'U.E. et Israël : rien n'a été décidé.

La France ne respecte pas le droit international : pour ses rendez-vous avec Trump, Nétanyahou traverse tranquillement l'espace aérien français alors qu'un mandat d'arrêt international (21 novembre 2024) a été lancé à son encontre par la Cour pénale internationale.

La France, par la voix de la Présidence de la République, se faisant récemment entendre à Chypre (9 mars 2026), puis à bord du porte-avion Charles de Gaulle, se situe officiellement sur des positions défensives. Mais n'aurait-t-on pas à nouveau revêtu la tenue de camouflage ?

Dans les milieux diplomatiques internationaux, nul n'ignore qu'une paix sérieuse ne s'instaure que par la négociation dans le respect du droit international. Sinon, ce n'est que triste illusion et brouillard de guerre.

Serais-ce pour faire respecter ce droit international, ou bien pour se lancer dans un projet guerrier que la France rassemble en Méditerranée et dans le golfe persique une puissante flotte aéronavale ?

Extrait de la « Charte des valeurs et objectifs de la 4acg », le 26 mai 2008 : « **la 4acg refuse la violence et la guerre comme moyen de résolution des conflits , car générant toujours une spirale qui conduit fatalement à la barbarie** »

La commission contre la guerre de la 4acg